

DEPUIS 1938



BULLETIN D'INFORMATION

Edition du 15 juin 2003

DEMOGRAPHIE ET ECONOMIE SONT INDISSOCIABLES

En ces temps difficiles pour l'usager des services publics que nous sommes tous, impossible de s'abstraire du débat sur l'évolution de nos systèmes de retraites. Débat certes actuel, mais bien tardif alors que le problème est identifié et posé depuis de longues années, et les mutations démographiques inéluctables. La durée de la vie s'allonge. Partant, chaque période de la vie s'allonge. Il en va de même de la période de retraite, laquelle est indemnisée dans nos sociétés occidentales. Il paraît aujourd'hui admis qu'un système équilibré d'indemnisation doit comprendre des revenus du capital et des revenus du travail. Les premiers correspondent aux fruits de l'épargne accumulée pendant la vie active soit sous forme d'investissements directs (valeurs mobilières, immobilier,...), soit sous forme de régimes de retraite par capitalisation. Les seconds résultent, par l'intermédiaire des régimes par répartition, d'une redistribution des fruits du travail des actifs. Il tombe sous le sens que la préservation de l'équilibre du système nécessite d'une part que la rentabilité du capital soit suffisante, et d'autre part que les actifs soient suffisamment nombreux au travail et assez productifs pour financer les retraites à redistribuer. Dès lors que la démographie évolue, les paramètres de pilotage du système doivent nécessairement être ajustés, à peine de risquer la panne ! Et en la matière, même s'il peut être grisant de sautiller comme un cabri par un joli moi de mai, les faits, eux, demeurent têtus.

Pascal MARTIN-RETORD

Déduction des frais de vêtement

Au rang des « propos de comptoir » totalement infondés, mais constamment colportés, figure en bonne place la déduction des frais de vêtement. Combien de fois aura-t-on entendu affirmer sur un ton docte, ou au contraire comme une ficelle de conspirateur que « mais si, on a droit à un costume par an », ou à une paire de chaussures ou autre ? La réponse est NON ! Ne sont déductibles que les frais de vêtement spécifiques à la profession exercée (tenues de travail spéciales, uniformes, etc...). Les vêtements de Monsieur Tout Le Monde sont considérés comme des dépenses privées, sans doute nécessaires, mais ne présentant pas un caractère professionnel.

Comptabilité : nouvelle réforme en vue.

C'est décidé ! Toutes les organisations assujetties à l'obligation de tenir une comptabilité doivent désormais s'y préparer : les cadres comptables actuels entreront prochainement au musée pour être remplacés par un nouveau corps de normes. Ces dernières résultent d'un travail de rapprochement réalisé au niveau international. Les International Financial Reporting Statements (IFRS) seront d'actualité à partir de 2005 pour les sociétés cotées, et atteindront l'ensemble des entreprises à partir de 2008. Nous devons donc tous apprendre à chausser de nouvelles lunettes pour lire et comprendre les états financiers nouvelle mouture.

Congés annuels

Comme d'habitude, notre cabinet chambérien fermera ses portes durant deux semaines au milieu du mois d'août.

La période de fermeture s'étendra cette année du 11 août 2003 au 22 août 2003.

Compte tenu d'une saisonnalité différente, notre bureau avalin demeurera ouvert à cette époque à l'adresse ci-dessous. Il sera donc en mesure d'apporter une réponse à vos questions urgentes ne nécessitant pas une connaissance détaillée de votre dossier.

Nos équipes vous remercient de votre compréhension.

3 bis - 5, boulevard Gambetta
73000 CHAMBERY
tel 04 79 62 26 73
fax 04 79 96 99 37

Immeuble La Vanoise
Avenue du 8 mai 1945
73600 MOUTIERS
tel 04 79 24 50 84

55, boulevard Saint-Marcel
75013 PARIS
e-mail : gmrpmr@aol.com

Les Glaciers
73150 VAL D'ISERE
tel 04 79 06 09 85
fax 04 79 06 15 93